

D.2020.12.16.5.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Décembre 2020

5 - PROJETS TERRITORIALISES

5.6 - Téléo – Avenant n°1 au marché n°2 2019 13888 M - Assurance Construction Lot 2 Tous Risques Chantier à conclure avec le groupement SATEC/MSIG : Autorisation de signer l'avenant.

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Par délibération D.2019.07.03.7.8 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a attribué le marché assurance construction : Tous Risques Chantier (lot 2) au groupement SATEC/MSIG pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 144 787,55 Euros TTC.

Initialement la durée globale du marché était de 42 mois dont 24 mois de maintenance, en considérant une fin de l'application des garanties hors période de maintenance en janvier 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire et de la période de confinement, la mise en service est prévue en septembre 2021.

De ce fait, l'objet du présent avenant est d'intégrer dans l'assiette de la prime, une prolongation de la période de garantie de la police d'assurance d'une durée de 8 mois.

La police prévoyant une prolongation gratuite les 3 premiers mois, l'assureur applique une prime complémentaire pour les 5 mois suivants.

L'incidence financière totale du présent avenant est de 40 359,65 Euros TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

MONTANT INITIAL DU MARCHE : 144 787,55 € TTC

Taux applicable : 0,00156 % HT

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

Taux applicable pour la prolongation : 0,000435 %

MONTANT DE L'AVENANT N°1 : 40 359,65 € TTC

MONTANT DU MARCHE APRES AVENANT : 185 147,20 € TTC

Le montant total du marché passe ainsi de 144 787,55 € à 185 147,20 €, soit une augmentation cumulée de 27,875 % du montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de TISSEO Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 10 décembre 2020, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant N°1 au marché n°2 2019 13888 M avec le groupement SATEC/MSIG.

.....

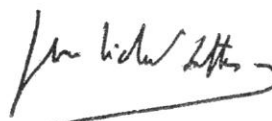
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à conclure avec le groupement SATEC/MSIG pour un montant de 40 359,65 Euros TTC concernant le marché 2 2019 13888 M pour la police Tous Risques Chantier.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201218-20201218-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020





PREAMBULE

Par délibération D.2019.07.03.7.8 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant le lot 2 Tous Risques Chantier pour la réalisation du Téléo.

Le marché n° 2019 13888 M a été notifié le 29 juillet 2019.

Le montant global du marché s'élève à 144 787,55 € TTC.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le Téléo (anciennement dénommé Téléphérique Urbain Sud) dans le cadre de l'opération précitée, devaient être mis en service en décembre 2020. Compte tenu du contexte sanitaire et de la période de confinement, la mise en service est prévue au plus tard en septembre 2021.

Il s'agit d'intégrer dans l'assiette de la prime, la prolongation de la police d'assurance tous risques chantier d'une durée de 8 mois, compte tenu d'une date de fin d'application des garanties hors période de maintenance initialement en janvier 2021.

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de ces modifications, s'élève à :

Montant initial TTC de la prime prévisionnelle totale :	144 787,55 €
Taux applicable : 0,00156 % HT	
Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 €	
Taux applicable pour la prolongation : 0,000435 %	
Prime HT	27 840,00 €
Augmentation du montant TTC :	40 359,65 €
Soit une augmentation de 27,875 %	
Nouveau montant TTC du marché :	185 147,20 €



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201218-20201216-5-6D-D
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020





ARTICLE 3 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201218-20201216-5-6D-D
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

